

INTRODUCTION

En application des articles 91 et 112 de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA), j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale et au Conseil permanent le Rapport annuel 2003-2004. Selon le vœu de la Charte, ce document recense les activités de l'OEA et sa situation financière. Conformément aux directives émises dans la résolution AG/RES. 331 de 1978, il couvre la période allant du 1^{er} mars 2003 au 29 février 2004.

Ce Rapport annuel est le dernier que je présente en ma qualité de Secrétaire général de l'OEA. Je voudrais exprimer ma satisfaction pour les grandes transformations qui ont marqué l'Organisation au cours des dix années écoulées. Je suis convaincu que les années à venir seront encore plus fructueuses, pour un système qui marche à grand pas vers l'intégration et qui se prépare à faire face à de nouveaux problèmes et à relever de nouveaux défis.

Nous avons accompli de remarquables progrès dans la création d'instruments propres au Continent américain pour lutter contre les grandes menaces qui pèsent sur nos sociétés.

Au chapitre de la démocratie, nous avons fait un énorme pas en avant avec la Charte démocratique interaméricaine qui a vu le jour, comme nous le savons tous, à la suite du rôle important assumé par l'OEA dans la crise politique qui a secoué le Pérou.

En ce qui concerne les Sommets, nous avons parcouru un long chemin depuis le Sommet de Miami, lorsque l'OEA s'était vu confier un champ d'action restreint en raison d'un manque de confiance dans sa capacité de répondre aux mandats de nos dirigeants. Aujourd'hui, nous jouons un rôle marqué dans la coordination des institutions du Système et dans le déroulement d'un processus qui est devenu la principale source de nos mandats et qui nous oblige à mobiliser des ressources humaines et financières à un rythme qui, parfois, met à l'épreuve la ductilité de nos normes de fonctionnement. En notre qualité de membre de la Commission tripartite, nous avons appuyé les négociations relatives à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et nous assurons le plein fonctionnement du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) pour faire face au problème de la drogue dans le Continent américain.

Dans le domaine économique, nous avons traversé une décennie difficile, marquée par trois crises de volatilité des capitaux et par les reculs des taux de croissance que ces crises ont entraînés. Tout cela a exercé une forte pression sur nos systèmes politiques et nous avons assisté à des retours en arrière en matière de bien-être social et de lutte contre la pauvreté. La mondialisation nous a ouvert des possibilités, mais elle nous a aussi placés devant des problèmes et des défis que nous avons dû nous employer à relever en partie avec des Conventions, des Traités et de nouveaux instruments de coopération régionale.

La Déclaration de Nuevo León souscrite par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Monterrey invite l'OEA à renforcer le Conseil interaméricain pour le développement intégré, la Commission interaméricaine du développement social, et le Programme interaméricain de lutte contre la pauvreté et la discrimination. Ce Sommet a aussi mis l'accent, tout particulièrement, sur la réduction de la pauvreté et, en l'occurrence, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à l'Organisation d'examiner les recommandations approuvées à la Réunion de haut niveau sur la pauvreté, l'équité et l'inclusion sociale tenue dans l'île Margarita, au Venezuela. Le processus des Sommets a changé la nature même du dialogue politique qui se déroule maintenant dans les Amériques. Le débat ouvert et franc entre les dirigeants de la région ont eu pour effet d'accroître la coopération, et a créé un forum utile pour l'examen des questions les plus importantes auxquelles la région doit faire face aujourd'hui.

L'Assemblée générale de Santiago et le Sommet de Monterrey ont aussi mis en évidence l'importance croissante de la société civile dans les activités de l'OEA. Plus de 90 organisations de la société civile ont participé à un dialogue informel et exhaustif avec les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation qui étaient présents à l'Assemblée générale de Santiago.

À Monterrey, 98 groupes de la société civile se sont réunis au siège du Ministère mexicain des affaires étrangères dans le forum régional intitulé "Participation de la société civile au processus d'intégration continentale dans le cadre du Sommet extraordinaire des Amériques". Cette rencontre de deux jours a été organisée par notre Secrétariat aux Sommets des Amériques en collaboration avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement mexicain. Les suggestions et recommandations des participants ont été par la suite présentées à la réunion du Groupe d'évaluation de la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques.

Conformément aux mandats émanés des Sommets des Amériques, le Secrétariat général a fourni des services de secrétariat technique, de conférence et de coordination pour les réunions ministérielles. En juin s'est tenu le XVIII^e Congrès interaméricain du tourisme à Ciudad Guatemala. Le Congrès a reçu le nouveau "Programme interaméricain pour le développement durable du tourisme" et approuvé la "Déclaration de Guatemala" et le "Plan d'action pour un développement durable en collaboration avec le secteur privé". La Troisième Réunion des ministres de l'éducation s'est tenue en août à Mexico. Les ministres ont installé officiellement la Commission interaméricaine de l'éducation, appelée à servir de forum permanent sur cette question. Les ministres ont également approuvé trois projets de portée continentale visant à améliorer la formation des enseignants, à renforcer l'enseignement secondaire et à promouvoir l'équité et la qualité dans les systèmes d'éducation de la région. En septembre, à Salvador de Bahía (Brésil), s'est tenue la XIII^e Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT). Les ministres ont adopté la Déclaration et le Plan d'action de Salvador, qui établissent les priorités et les activités à réaliser dans le processus de la CIMT durant les deux prochaines années.

Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a continué son travail visant à renforcer et à défendre la démocratie dans la région. Ses activités ont consisté à envoyer des missions d'observation des élections dans les États membres, à contribuer à l'amélioration des institutions démocratiques et à œuvrer pour résoudre les conflits politiques en Bolivie, en Haïti et au Venezuela.

En Bolivie, l'OEA s'est assidûment employée à garantir le maintien de l'ordre constitutionnel. En février, l'Organisation a détaché une mission dans ce pays, sur la demande du Gouvernement bolivien, pour enquêter sur une flambée de violence survenue dans ce pays les 12 et 13 de ce même mois, et qui a provoqué la perte tragique de 32 vies humaines. Cette mission d'enquête a été dépêchée après l'adoption par le Conseil permanent de la résolution 838 à l'appui du gouvernement constitutionnel et des institutions démocratiques en Bolivie. Elle a présenté à ce Gouvernement son "Rapport de l'Organisation des États Américains (OEA) sur les événements de février 2003 en Bolivie".

En octobre, le pays fut de nouveau en proie à des troubles. L'Organisation s'est mise à la tâche avec diligence et efficacité pour assurer que la crise constitutionnelle qui menaçait ce pays frère n'entraînerait pas un renversement de l'ordre institutionnel démocratique. D'emblée, l'OEA a lancé un appel en faveur d'un règlement constitutionnel du conflit par le recours au dialogue — un dialogue pour lequel l'Organisation a offert son assistance. Par sa résolution 852, le Conseil permanent avait rejeté toute action destinée à bouleverser le système démocratique du pays et avait exprimé la décision et la ferme volonté des États membres de préserver la démocratie. Heureusement, le peuple bolivien et les dirigeants politiques du pays reconnurent la nécessité d'une transition pacifique et démocratique. Avec la démission du Président Gonzalo Sanchez de Lozada et la formation d'un nouveau gouvernement par le Vice-président d'alors, Carlos Mesa Gisbert, il a été possible de préserver la trame du tissu institutionnel.

Depuis 2000, la question haïtienne est l'un des principaux points de l'ordre du jour des travaux de l'Organisation. L'an dernier n'a pas été différent. En août 2003, j'ai nommé l'Ambassadeur américain de carrière, Terence Todman, envoyé spécial de l'OEA pour la promotion du dialogue en Haïti. Cette nomination est intervenue après l'Assemblée générale de Santiago qui m'a demandé d'explorer de nouveaux moyens d'encourager le dialogue entre le gouvernement et l'opposition. Malgré tous les efforts déployés par l'Ambassadeur Todman, l'Ambassadeur David Lee, chef de notre Mission spéciale en Haïti, et l'Ambassadeur Denneth Modeste, chef adjoint de la Mission, les négociations en vue de la création d'un Conseil électoral provisoire pour assurer des élections libres et justes n'ont progressé que lentement.

La CARICOM a tenu une réunion en janvier 2004 à Kingston (Jamaïque), qui a conduit à l'adoption de son "Plan d'action préliminaire". Ce plan a bénéficié de l'approbation totale de l'OEA et a été considéré comme un moyen de colmater la brèche entre l'opposition et le Gouvernement du Président Jean-Bertrand Aristide. Malheureusement, ce colmatage ne devait pas se produire. Comme l'a noté le Secrétaire général adjoint Einaudi, le dénouement de la crise en Haïti le 29 février n'a pas été ce que l'Organisation aurait souhaité et, de fait, je crois que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour empêcher un tel dénouement.

Au Venezuela, l'OEA s'est employée à faciliter le dialogue et à trouver un règlement pacifique, constitutionnel et électoral à la polarisation politique que connaît ce pays. De concert avec le *Carter Center*, nous nous sommes attachés, par l'intermédiaire de notre Mission spéciale, à garder ouverts les circuits de communication entre le gouvernement démocratiquement élu et l'opposition. Des progrès importants ont été réalisés. En août, la nomination des membres d'un nouveau Conseil national électoral (CNE) a marqué une étape importante dans les efforts visant à garantir à tous les citoyens vénézuéliens le libre exercice de leur droit de vote, conformément aux dispositions de l'article 72 de la Constitution de ce pays. En novembre, à l'invitation du Gouvernement vénézuélien et du nouveau CNE, nous avons observé la première phase du processus de collecte des signatures en vue du référendum révocatoire, avec plus de 50 observateurs déployés dans 20 des 24 États du pays. Au grand honneur du peuple vénézuélien et de son gouvernement, la collecte de signatures s'est déroulée dans un climat de paix et de tranquillité généralisé.

L'OEA a déployé d'importants efforts logistiques afin de réunir une mission complète chargée d'observer la vérification et la validation des signatures en vue du référendum révocatoire. Alors que le mois de février touchait à sa fin, le CNE n'était pas encore parvenu à une décision finale sur la validité de ces signatures. Déjà à ce moment, nous n'étions pas entièrement d'accord avec le Conseil électoral au sujet de la validation des signatures. L'Organisation demeure déterminée à aider le peuple vénézuélien à trouver une solution pacifique, démocratique et constitutionnelle à l'impasse politique dans laquelle se trouve le pays, conformément à la résolution 833 du Conseil permanent,

“Appui à la structure institutionnelle démocratique au Venezuela et facilitation des efforts du Secrétaire général”.

En Colombie, sur la demande du Gouvernement du Président Alvaro Uribe Vélez, l'OEA a aussi convenu d'observer le processus actuel de paix dans l'espoir de pouvoir trouver un règlement pacifique au conflit armé le plus long du Continent américain. L'an dernier, la situation dans ce pays a occupé une place de plus en plus importante dans l'agenda de l'OEA. Suite à l'explosion d'une bombe dans un club social de Bogota en février 2003, le Conseil permanent a adopté une résolution condamnant les attaques terroristes et renouvelant son appui aux efforts déployés par le gouvernement pour lutter contre le terrorisme et apporter une paix durable au pays. En octobre, lors de la Conférence spéciale sur la sécurité, les États membres ont publié une déclaration sur la situation en Colombie dans laquelle ils ont accordé leur plein soutien aux politiques du gouvernement et préconisé la démobilisation et la réintégration des membres des groupes armés illégaux dans la vie civile.

En janvier 2004, l'OEA a signé l'“Accord intervenu entre le gouvernement de la République de Colombie et le Secrétaire général de l'Organisation des États Américains visant l'accompagnement du processus de paix en Colombie”. La mission n'interviendra pas dans les affaires qui relèvent de la responsabilité des institutions démocratiques colombiennes. Notre Conseil permanent a établi par la suite les conditions de la vérification du respect du processus de paix, y compris les initiatives de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, ainsi que la démobilisation, le désarmement et la réintégration des groupes armés illégaux. La Mission d'appui au processus de paix en Colombie (connue sous son acronyme espagnol MAPP/OEA) assurera la vérification et l'appui technique au processus. Fort de l'enseignement que nous avons tiré de la situation au Nicaragua, Sergio Caramagna, qui supervisera le processus de démobilisation dans ce pays, dirige notre mission en Colombie.

Cette année, les missions d'observation des élections de l'OEA ont contribué une fois de plus à la tenue d'élections libres et transparentes à la Grenade et au Guatemala. Nous avons également envoyé des missions techniques pour observer les élections en Argentine et au Paraguay.

Comme en ont témoigné les récents événements survenus dans le Continent américain, la menace de terrorisme est généralisée et la nécessité de s'y attaquer s'impose de façon impérieuse. L'OEA a poursuivi ses activités en matière de sécurité continentale, avec l'entrée en vigueur de la Convention interaméricaine contre le terrorisme, lors de l'Assemblée générale de Santiago, et la tenue de la Conférence spéciale sur la sécurité continentale, au Mexique. La “Déclaration sur la sécurité dans les Amériques”, adoptée lors de la conférence, définit une approche multidimensionnelle de la sécurité qui reconnaît l'importance des facteurs politiques, économiques, sociaux et sanitaires.

Si nous essayons de faire un bilan des événements qui ont marqué le Continent américain pendant la période 1994-2004, et du chemin que nous avons parcouru sur la voie de l'objectif tracé par nos fondateurs à Bogota, nous devons reconnaître que les faits ont dépassé nos attentes. Grâce au dur labeur des États membres et des fonctionnaires du Secrétariat général, l'OEA est parvenue à progresser d'une manière vraiment remarquable. Qu'il s'agisse de la promotion et de la défense de la démocratie ou des activités visant à assurer une croissance économique équitable pour tous, l'OEA est désormais une organisation internationale très solide et efficace. Je quitte l'Organisation convaincu qu'elle est mieux outillée que jamais pour relever tous les défis qui pourraient se poser à l'avenir.

César Gaviria
Secrétaire général